

au ministre, mais je ne crois pas que cela ait un rapport avec les procédures judiciaires. Je lui demande donc de déposer les documents et de reporter la question pour débat.

M. l'Orateur: La motion est reportée pour débat.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUESTION RELATIVE AU RETRAIT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à la suite des réponses qu'il a données lundi et hier au sujet de l'intention du gouvernement de se retirer d'un certain nombre de programmes à frais partagés et de remettre aux provinces un nombre supplémentaire de points de pourcentage des recettes fiscales, j'aimerais poser la question suivante au premier ministre. Le gouvernement donne-t-il aux provinces, en ce moment, le préavis requis par la loi en vue de mettre fin à l'accord actuel sur le régime d'assurance-hospitalisation?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: J'aurais une question supplémentaire à poser au sujet du retrait projeté du gouvernement fédéral du programme d'assurance frais médicaux après cinq ans. Cette période de cinq ans commence-t-elle à compter de la date d'adhésion de chaque province au régime ou de la date à laquelle la mesure fédérale est entrée en vigueur?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la période de cinq ans est calculée à partir de la date où la mesure est entrée en vigueur.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question supplémentaire à poser. Lorsque le gouvernement fédéral se retire de l'un ou l'autre de ces programmes à frais partagés et cède à la province des points de pourcentage des recettes fiscales, celle-ci doit-elle, pour continuer à recevoir ces versements, répondre à des normes établies de temps à autre par le gouvernement du Canada aux termes de ces programmes?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les provinces doivent se conformer à la norme établie si elles veulent participer à nos programmes. Nous avons l'intention, et j'aimerais que ce soit clair dans l'esprit de mon honorable ami, de concevoir une formule selon laquelle les provinces se verraient rembourser au moins la moitié des frais réguliers du programme en question. Il

serait peut-être bon de mentionner aussi que si les provinces administrent les programmes avec toute l'efficacité voulue, à partir de ce moment-là, la formule pourrait même leur apporter un surplus.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Une question supplémentaire au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Je vais réitérer la question que je posais hier au premier ministre. Est-ce que vous comptez dans ces programmes ceux que conçoit ou propose le gouvernement fédéral et qu'il impose aux provinces sans consultation préalable, comme le programme d'enseignement postsecondaire?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, aucun élément du programme d'enseignement postsecondaire n'a été imposé aux provinces. Nous avons simplement reconnu la grande priorité qu'il fallait donner à l'enseignement postsecondaire au Canada et nous avons remis aux provinces des sommes beaucoup plus considérables que celles qu'on nous avait conseillé de verser, y compris dans le rapport Bladen.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Afin de tirer la chose au clair, le ministre des Finances nous dirait-il en quoi sa proposition diffère de l'entente actuelle, puisque le gouvernement fédéral continuera après 1972, 1973 et 1974 à assumer la moitié des frais des programmes à frais partagés?

L'hon. M. Benson: C'est exact, monsieur l'Orateur. Comme il faudrait une longue explication, je prie donc mon honorable ami de se reporter au hansard du 6 décembre 1966, aux pages 10,773 et 10,774, où figure une explication assez complète du ministre des Finances de l'époque.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, la question que je m'apprêtais à poser au premier ministre me paraît maintenant encore plus pertinente qu'elle ne l'était avant l'appel de l'ordre du jour. Étant donné l'importance de la question discutée à l'ordre du jour, le premier ministre ne pense-t-il pas que le gouvernement devrait nous indiquer exactement quels programmes sont visés, et quel sera le mode exact de transfert, afin que la Chambre puisse débattre cette question si essentielle au bien-être des Canadiens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cette question si essentielle, comme le dit le député, date d'il y a au moins deux ans. À l'époque, le ministre des Finances d'alors avait fait une très longue déclaration pour expliquer toute notre position. Je suggère au député de s'y reporter.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Une déclaration faite il y a deux ans au sujet d'une situation en général